

## La France est la championne du monde de l'imposition



Article rédigé par *Jean-Baptiste Boone*, le 13 décembre 2017

source[IREF]

Cocorico ! **La France est championne du monde de l'imposition** ! Si cette première place n'est pas une surprise renversante au vu des scores passés (dans son palmarès 2016, l'OCDE classait la France en 2ème position), un seuil psychologique vient tout de même d'être franchi avec cette annonce d'Eurostat. Elle est présentée et commentée par Jean-Baptiste Boone, chargé d'études à l'Institut de recherches économiques et fiscales (IREF), un institut privé et indépendant sans but lucratif qui milite pour la liberté économique et la concurrence fiscale.

**Ce score signifie que le montant total des impôts et taxes ramené au PIB est le plus important en France.** En matière de pression fiscale, la France a dépassé ses principaux challengers, la Belgique et le Danemark.

**Les Français travaillent la moitié de leur temps au service de l'Etat** qui prélève 48% de leurs revenus chaque année (34% en 1965). Mais ils sont (relativement) anesthésiés par la force de l'habitude et l'obscurité de la fiscalité étalée sur différentes assiettes : TVA, ponctions opérées sur les salaires, taxes sur les entreprises, droits de douanes, tandis que les prélèvements issus des impôts sur les revenus ou le patrimoine ne représentent que 26% du total (contre 63% au Danemark).

**A ces ponctions s'ajoute le poids de la dette, le budget de l'Etat étant constamment déficitaire** (de 3,7% en moyenne) – contrairement à celui de notre « rival » danois qui équilibre ses comptes.

**Quant à la taxation sur les entreprises, la France se classe au 188ème rang mondial** sur 211 pays alors que le Danemark fait partie des bons élèves : il est au 29ème rang. « La pression fiscale sur les entreprises est 27% plus importante en France qu'en Allemagne et 2 fois plus forte qu'outre-manche ».

Conclusion : « **Il n'y aura pas de diminution des prélèvements obligatoires sans diminution de la dépense publique.** » Or, le projet de loi de finance 2018 ne prévoyant qu'une baisse d'un point du taux de prélèvements obligatoires d'ici 2022, « objectif ridiculement faible », « il ne faut pas s'attendre à une nette amélioration ».